

une manière de briser la scolarité : combien auront l'envie, le courage et les moyens de reprendre leurs études après les obligations militaires ? De plus l'armée cherchera à se lier avec le patronat pour assurer une formation professionnelle débouchant sur les emplois offerts à la sortie.

Quant aux jeunes travailleurs, le marché du travail les intègre difficilement avant l'âge de vingt ans. En revanche le service les emploie gratuitement et dissimule ainsi le chômage des jeunes.

« DOUZE MOIS »

La « nation » prend ainsi les jeunes de 18/19 ans totalement en charge pendant toute une année d'embrigadement et de discipline. L'attrait consisterait dans l'illusion de rompre avec sa famille, avec l'école, de faire de l'exercice physique, d'acquérir un certificat de virilité, de gagner une collectivité de jeunes libérés de la hiérarchie de l'argent ou des distinctions sociales. Et cela doit faire avaler la réalité de la caserne, des sous-offs, du parcours du combattant, de l'isolement, etc...

« PLUS DE SURSIS »

Tout cela se recoupe pour faire disparaître les sursis. Mais d'autres raisons existent. Le nombre des sursitaires a augmenté avec celui des étudiants. Ces sursitaires qualifiés sont sous-employés (et en petit nombre) par l'armée, et d'autant plus contestataires. On sait également que les jeunes supportent d'autant plus mal la vie en internat après vingt-cinq ans.

Enfin, les jeunes se marient aujourd'hui plus tôt.



LES ENGAGÉS

Ils constitueraient la quasi totalité des armées de mer et de l'air ; ainsi que pour l'armée de terre les forces de combat proprement dit, les « forces stratégiques de manœuvre et d'intervention », autrement dit les forces de répression anti-ouvrières et néo-coloniales.

Dans les trois armées, c'est à eux que reviendrait la mise en œuvre des moyens nucléaires. Tout ceci bien entendu au nom de la complexité du matériel qui impose un temps de formation plus long.

Pour augmenter leur nombre, les contrats peuvent être signés désormais dès l'âge de dix-sept ans, et non plus dix-huit (cf. « Le Monde » du 28 mars 1969).

Les engagés recevront une formation et des avantages professionnels facilitant un reclassement dans la vie civile aux termes de contrats prolongés jusqu'à cinq et sept ans.

LES APPELES

La grande masse du contingent servirait dans les unités de défense opérationnelle du territoire (DOT) et dans les services logistiques. Les appelés serviraient en outre dans les corps de défense et dans les autres branches du service national : service de coopération, service d'aide technique, (loi du 9 juillet 1965). L'armée serait pour eux rénovée selon les recommandations de la commission armée-jeunesse, où siègent de nombreux mouvements de jeunesse. Il faut imaginer cela comme de vastes internats, prolongeant l'école et le lycée, avec cette fois l'obligation de participer (c'est l'instruction ministérielle du 20 mars 1970 que donne Debré).

Au programme : sports, instruction civique et morale, formation professionnelle, travaux pratiques gratuits « d'inté-

rêt public », loisirs dirigés. L'un de ces travaux publics d'intérêt national consistera à briser les grèves.

LE SERVICE DE DEFENSE

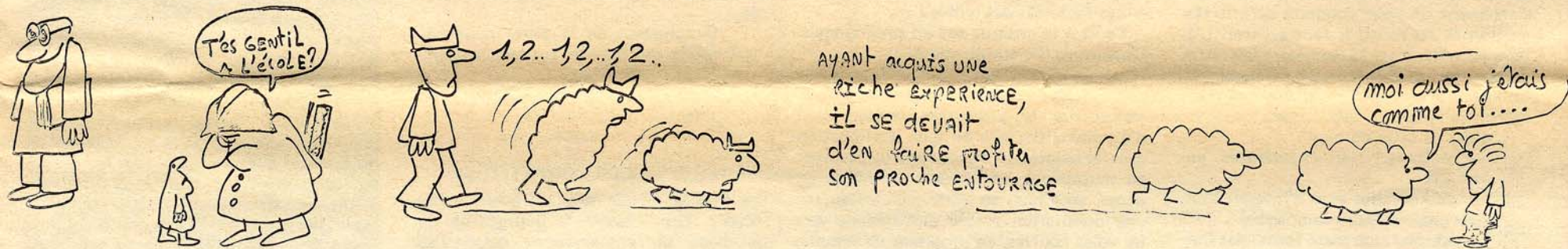
Il resterait à parler du service de défense, défini par l'ordonnance du 7 janvier 1959. Nous renvoyons à la brochure sur l'ordre moral. Mais, en quelques mots, on peut dire ici qu'il met à la disposition de l'armée à tout moment, et sur décision simple du gouvernement, tous les citoyens de sexe masculin jusqu'à soixante ans qui peuvent être réquisitionnés et mobilisés en temps de paix. L'armée est par ailleurs à la disposition du ministre de l'intérieur pour le maintien de l'ordre public. Ce service de défense doit jouer un rôle de plus en plus grand. Il doit façonner le moral de la « nation » et réaliser l'union sacrée des travailleurs avec leur bourgeoisie nationale, dans la bataille économique de la concurrence inter-capitaliste.

Ces brèves considérations doivent nous amener à fixer le projecteur de notre presse sur l'armée, afin d'approfondir notre information et d'élaborer notre action.

J. MAUCROY

Petite bibliographie sur le sujet

- Ligue Communiste, « Armée, service national au service du capital ».
- « Les cercles rouges lycéens contre l'ordre moral », chapitre sur l'armée
- « Allons z'enfants », roman d'Yves Gibeau (Livre de poche)
- Dossier des articles du « Monde » sur l'armée.
- Voir également « Rouge » No58 du 6 avril 1970 sur la Défense opérationnelle du territoire. « Rouge » No59 du 13 avril 1970 page 4 sur la réforme du service militaire et « Rouge » No130, No131 et No133 d'octobre-novembre 1971 sur les récents incidents à l'armée.
- « Actuel » No16 de janvier 72, série d'articles sur l'Armée



En 1959, 2000 filles de moins de 17 ans accouchent, elles sont 3400 en 69, plus de 4000 cette année(1). Et cela se passe jusque dans les locaux du lycée pendant l'intercours ! L'opinion s'affole. N'était-ce pas hier encore qu'on faisait annoncer docilement à l'enseignement secondaire féminin l'éternel chef d'œuvre de M.de Treville :

« Je la veux fraîche et pure, aimant la poésie, Les fleurs de sa fenêtre, et les oiseaux des bois, Devant toute douleur d'émotion saisie, Joyeuse et priant Dieu, de l'amour dans la voix(...) Avec des rêves bleus et de charmantes peurs ».

La famille ne suffit pas à cultiver la virginité, à isoler mâles et femelles dans l'ignorance de leurs corps et de leur sexualité, jusqu'au jour sacré du mariage.

Les jeunes, de plus en plus nombreux, prennent conscience que le corps n'est pas l'instrument de travail que parents, école, armée, usine cherchent à discipliner, à faire plier. Ils comprennent que leur corps peut et doit être avant tout source de plaisir. Au nom de quelle morale d'ailleurs la bourgeoisie pourrait-elle encore voler au secours de la vertu en péril ? Où sont les héros exemplaires d'antan ? Au Vietnam ? A Puteaux ? A la Villette ? Devant la crise de plus en plus aiguë de ses valeurs traditionnelles, le pouvoir bourgeois trouve d'autres armes : la répression directe, mais aussi des formes plus insidieuses de l'ordre moral.

ENCEINTE ? A LA PORTE !

L'exclusion, c'est la solution de tout chef d'établissement dès qu'il a connaissance de la situation. Avec plus ou moins de diplomatie, il est vrai. Il est des directrices, comme au CET de Champigny, qui trouvent plus élégant de faire pression sur les parents pour qu'ils signent la « démission » de l'élève. Non pas qu'il existe une loi ou un décret obligeant les proviseurs à refuser aux élèves enceintes le droit de poursuivre leurs études. Mais tout simplement « seulement une série de droit coutumiers qui remontent aux difficiles débuts de l'enseignement public féminin, lorsque celui-ci avait à faire la preuve, face à des établissements privés généralement confessionnels, qu'il serait, comme eux, gardien de la moralité et de la pudeur de ses élèves ». (« Le Monde », 18 décembre 71)

— Refusons l'arbitraire administratif ! — Imposons le maintien des élèves enceintes dans l'établissement !

L'enseignement bourgeois ne nous cache rien de la reproduction des moulés et des fougères. Mais quant à permettre la simple information sexuelle des lycéens eux-mêmes !... L'ordre moral s'impose par la crainte et la culpabilisation. Et le plus bel exemple est la propagande contre le seul contraceptif efficace à 100% : la pilule. Ces derniers jours « Le Parisien » titrait : « La pilule, plus dangereuse que la thalidomide » !

Mais la dure réalité de la répression sexuelle ne doit pas nous empêcher de profiter au maximum des acquis. Ainsi, il faut savoir que le siège parisien du Planning Familial, situé 10 Rue Vivienne (3) accueille et adresse à des médecins prêts à les recevoir toutes les personnes indépendamment de leur âge. Il est faux de croire qu'il faut 18 ans et l'autorisation des parents pour avoir la pilule. Une loi a bien été votée, mais le décret d'application n'a pas encore été promulgué.



Exigeons des centres d'information surtout les problèmes sexuels et la diffusion gratuite de contraceptifs pour les mineurs !

PAS DE « LIBERATION SEXUELLE » SANS COMBAT REVOLUTIONNAIRE !

A l'heure actuelle, la « liberté » n'existe que pour ceux qui ont du fric :

- pour avorter en Angleterre (prix moyen : 1500 NF)
- pour confier leur gosse à des nourrices.

Seule l'existence :

- de l'avortement gratuit sur simple demande
- de centre de diffusion de contraceptifs pour tous et pour toutes
- de crèches gratuites 24h sur 24 y compris pour les enfants malades

peut apporter une réponse satisfaisante au problème d'une sexualité qui doit cesser d'être liée systématiquement à la reproduction.

Mais pour l'obtenir, il faut affronter :

- l'idéologie réactionnaire largement diffusée par le pouvoir et la presse au service de la bourgeoisie
- l'autorité parentale et la toute-puissance de la famille sur la sexualité des jeunes
- la répression de la société et son ensemble de lois et d'habitudes (loi sur l'avortement et la contraception, « habitude » de vider les élèves enceintes...).

L'émancipation des filles et de leurs enfants passe par la lutte politique et sociale. Seule la lutte contre l'Etat capitaliste permet d'obtenir les libertés sexuelles nécessaires à l'épanouissement de l'individu.

Anne HEDIN Mathieu MESLIER

- (1) Statistiques de l'Institut National Démographique de 1969.
- (2) Pour les milliers de jeunes mères célibataires, il n'est prévu que quelques vieux hôtels maternels et deux CET les accueillant : - Le CET de Talence (Gironde), 60 places, prépare à la couture et aux métiers d'« employés de bureaux et de collectivités » ! - Le CET de Plessis-Robinson, 40 places, forme des « ménagères » !
- (3) L'information est valable pour la province. Se renseigner sur l'adresse localement.